

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE SAINT AVIT DE TARDES

DELIBERATION N° 2020/14 du 19 JUIN 2020

Portant sur l'affectation du résultat du Compte Administratif 2019

Nombre de membres

- Afférents au Conseil Municipal : 11
- En exercice : 11
- Présents : 11
- Représentés : 0
- Votants : 11
- Exprimés : 11
- Pour : 11
- Contre : 0

Le Conseil Municipal de Saint Avit de Tardes s'est réuni le 19 Juin 2020 à 20 heures 00, dans le lieu habituel de ses séances, selon convocation du 11/06/2020 sous la présidence de : LEGROS Pierrette, Maire.

Présents : BLANCHON Pascaline, CHABREDIER Sylvie, FOURNET Alain, GIRAUD David, LAFORGE Valérie, LAMY Roland, LEGROS Francis, LEGROS Gilles, MARTINOT Jean-Baptiste, VILLETELLE Suzanne.

A été désigné secrétaire de séance:

Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2019
Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement 2019
Constatant que le compte financier présente les résultats suivants :

	Résultat CA 2018	Virement SF	Résultat l'exercice	RAR 2019	Solde RAR	Affectation Résultat
INVEST	-1 738.18 €		- 21 423.11 €	21 080.76 € 3 939.01 €	-17 141.75 €	-40 303.04 €
FONCT	48 475,61 €		16 620.92 €			65 096.53 €

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement,

Le Conseil Municipal décide d'affecter le résultat comme suit :

EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2019	65 096,53 €
Affectation obligatoire A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP(c/1068)	40 303.04 €
Solde disponible affecté comme suit : Affectation complémentaire en réserve (c/1068) Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)	24 793.49 €
Total affecté au c/1068	40 303.04 €
DEFICIT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2019 Déficit à reporter (ligne 002) en dépenses de fonctionnement	

Fait et délibéré les : jour, mois, an que dessus.
Pour copie conforme
LE MAIRE, Pierrette LEGROS